



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPÉCIAL n°81 du 1^{er} OCTOBRE 2019

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures, ainsi que sur le site Internet de la Préfecture (www.pas-de-calais.gouv.fr)

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL.....2

- Arrêté n°2019-10-33 en date du 26 septembre 2019 modifiant l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à M.Franck BOULANJON , Secrétaire général adjoint en charge de la cohésion sociale.....2

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU PAS-DE-CALAIS.....3

- Arrêté en date du 30 septembre 2019 portant subdélégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de M. JOLIBOIS, Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Pas-de-Calais.....3

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Pôle d'Appui Territorial – Mission Contentieux des Politiques Publiques

- Arrêté n°2019-10-33 en date du 26 septembre 2019 modifiant l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à M.Franck BOULANJON , Secrétaire général adjoint en charge de la cohésion sociale

Article 1er : l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°2019-10-18 est rédigé comme suit :

Délégation est donnée à M. Franck BOULANJON, sous-préfet chargé de mission, en qualité de secrétaire général adjoint en charge de la cohésion sociale, à l'effet de signer :

- toute décision ou tout document relatifs à l'exercice de ses attributions en matière de cohésion sociale notamment au sens de la loi du 18 janvier 2005 et de l'article L 2334-41 instituant la dotation de développement urbain.
- le compte-rendu des commissions départementales d'aménagement commercial qu'il préside, les avis ou décisions rendus après la réunion de la commission départementale d'aménagement commercial du Pas-de-Calais ;
- les habilitations à réaliser les analyses d'impact au titre des dispositions du III de l'article L. 752-6 du code de commerce ;
- les habilitations à produire un certificat de conformité attestant du respect de l'autorisation commerciale qui a été délivrée, au titre des dispositions des articles R752-23 et R.752-44-5 du code de commerce ;
- et de manière générale, les avis, décisions et tous documents dans le domaine de l'aménagement commercial ;

le reste sans changement

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, le secrétaire général adjoint en charge de la cohésion sociale et le sous-préfet, directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Arras, le 26 septembre 2019
Le Préfet,
Signé Fabien SUDRY

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU PAS-DE-CALAIS

- Arrêté en date du 30 septembre 2019 portant subdélégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de M. JOLIBOIS, Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Pas-de-Calais



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
DU PAS-DE-CALAIS

DDSP90038 N°

**Le Directeur Départemental
de la Sécurité Publique du Pas-de-Calais**

VU le Décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe), à compter du 20 mars 2017 ;

VU l'arrêté ministériel du 5 février 2019 portant affectation de M. Nicolas JOLIBOIS, Contrôleur général des services actifs de la police nationale, Directeur départemental de la sécurité publique, chef de district et Commissaire central à Nancy (54), en qualité de Directeur départemental de la sécurité publique du Pas-de-Calais à ARRAS à compter du 18 février 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2019 accordant délégation de signature à M. Nicolas JOLIBOIS, Directeur départemental de la sécurité publique du Pas-de-Calais pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes publiques ;

DECIDE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

- Monsieur Jean OLLIER, Commissaire Divisionnaire, Directeur départemental de la sécurité publique adjoint du Pas-de-Calais,
- Monsieur Sébastien DENNE, Attaché hors classe d'administration, chef du service de gestion opérationnelle,
- Monsieur Paul NOEL, Attaché principal, adjoint au chef du service de gestion opérationnelle,
- Monsieur Frédéric BOCHET, Secrétaire administratif de police de classe supérieure, chef du bureau des finances et de la logistique,

à l'effet de :

1. décider, par la validation des expressions de besoin correspondantes, de l'utilisation des crédits mis à sa disposition sur le programme n° 176 « police nationale » de la mission « sécurité », dans la limite de 1 500 euros pour M. Sébastien DENNE, M. Paul NOEL et M. Frédéric BOCHET
2. vérifier et constater l'exécution du service fait conformément aux engagements juridiques correspondants,
3. décider des ordres à payer au comptable,
4. signer tous les actes relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée visée à l'article 28 du code des marchés publics et imputés sur le programme 176 « police nationale »

ARTICLE 2 : La présente décision remplace et annule la décision du 18 février 2019 de M. le Contrôleur général, Directeur départemental de la sécurité publique du Pas-de-Calais.

ARTICLE 3 : M. Jean OLLIER, Commissaire divisionnaire, Directeur départemental de la sécurité publique adjoint du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmis au préfet et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Arras, le 30 SEP. 2019

Le Contrôleur Général,
Directeur Départemental de la
sécurité publique du Pas-de-Calais,



The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU PAS-DE-CALAIS". In the center of the stamp, there is a stylized logo featuring a tree and a building. To the right of the stamp, there is a handwritten signature in blue ink that appears to read "Jean Ollier".